



CONSEIL GUINEEN DES CHARGEURS

Maitrise des Coûts de Transport - Facilitation du Trafic Maritime

Section 0. Avis d'Appel d'offres

Avis d'Appel d'Offres – Cas sans pré qualification

Avis d'Appel d'Offres (AA0)

CONSEIL GUINEEN DES CHARGEURS (CGC)

l'Avis d'Appel d'Offres N° 001/MT/CGC/DG/PRMP/2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans LE JOURNAL DES APPELS D'OFFRES N°8343 du 23/02/ 2026.

Le Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) à travers sa tutelle le Ministère des Transports a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget *un financement Fonds Propres (FP)/Exercice 2026*, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Travaux de Finalisation du Site Logistique de Tamagaly, Installation et Administration d'un Réseau Informatique, installation des Forages, Construction d'une Fourrière, de la Gare Routière, de la Rénovation de l'Entrepôt et de la Clôture De Yimbaya Bougies en quatre (04) lots distincts :

Lot1 : Travaux de Finalisation du Site Logistique de Tamagaly.;

Lot2 : Travaux d'installation d'un réseau informatique et d'une surveillance moderne de la plateforme logistique de Tamagaly

Lot3 : Travaux de réalisation de dix (10) forages équipés d'une pompe solaire et château sur les sites du CGC;

Lot4 : Travaux d'aménagement de la plateforme de Yimbaya bougie par la construction d'une clôture de protection, d'un bloc administratif, de deux (2) hangars, d'un bloc latrine de six (6) cabines, de la rénovation des entrepôts, d'un forage équipé d'une pompe électrique, un château d'eau de 7ml de hauteur en deux dalles couvertes en tôle et d'un restaurant.

Les Travaux seront exécutés dans les Préfectures citées plus haut pour un délai **de douze (12) mois**.

3. Le Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux cités plus haut.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **PRMP du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC); Mohamed Said TOURE, numéro de téléphone +224 624 35 92 92/623 54 92 44 et adresse électronique : touremohamedsaid@gmail.com** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au jeudi de 08 heures à 16 heures 30 mn et le vendredi de 08 heures à 12 heures.

6. Les exigences en matière de qualifications sont suivantes :

L'expérience ;

- ✓ *La situation financière ;*
- ✓ *La capacité de financement ;*
- ✓ *Le matériel à mobiliser, et*
- ✓ *Le personnel à affecter.*

7. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics (**sans objet**)

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **de la Direction du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC); PRMP Mohamed Said TOURE, numéro de téléphone +224 624 35 92 92/623 54 92 44 et adresse électronique : touremohamedsaid@gmail.com**, à compter du **05 Mars 2026** contre un paiement non remboursable de Deux de francs guinéens (2 000 000 GNF). Le paiement se fera dans les comptes ci-après, ouverts dans les livres de la Banque Centrale :

- 50% au compte **N°4111071** du Receveur spécial du Trésor, contre délivrance d'une quittance libératoire
- 30% au compte **N°2011000407** de l'ARMP ouvert à la BCRG
- 20% au compte de l'Autorité contractante.
- Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés contre un reçu de paiement.

9. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies et accompagnée d'une clé USB à l'adresse ci-après : de la PRMP Mohamed Said TOURE Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) sis à Almamya Commune de Kaloum/Conakry de Passation des Marchés Publics Numéro de téléphone : +224 624 35 92 92/623 54 92 44, du lundi au vendredi, de 8 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes **au plus tard le Lundi, 06 Avril 2026 à 10 heures 00 minutes.**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant¹ à l'adresse ci-après salle de réunion du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) au 2^{ème} étage Immeuble Capitainerie **le Lundi, 06 Avril 2026 à 10 heures 30 mn.**

Les offres doivent comprendre **une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché versé sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres.**

Aussi, les offres doivent également comprendre le paiement des frais d'immatriculation du contrat à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), au taux de 0,3% du Montant Hors Taxes du marché, à la charge du Titulaire de contrat et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 05 Avril 2023, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 Mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP).

8- Les offres doivent comprendre d'une garantie de soumission, de 1.5% du montant de l'offre par lot.

9- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *90 jours* à compter de la date limite de soumission.

10. La législation régissant l'appel d'offres.

Fait à Conakry le 05 Mars 2026

Le Directeur Général

Lanémé KEITA